

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

La Communauté Internationale a établi en septembre 2000 concernant l'eau et l'assainissement les objectifs pertinents suivants :

- Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes sans accès durable à des quantités d'eau potable à un prix abordable ;
- Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes sans accès durable à des services d'assainissement ;
- Assurer l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène à tous d'ici 2025.

La République du Mali a inscrit l'atteinte de ces objectifs dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en mai 2002.

Dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP, une Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali s'est tenue les 30 et 31 mars 2004 à Genève. Cette Table Ronde a recommandé la tenue de Consultations sectorielles dont une concerne l'accès à l'eau potable.

La tenue de la présente Consultation sectorielle sur l'Eau potable et l'Assainissement est donc l'expression de la volonté politique du Gouvernement de la République du Mali d'accroître l'accès à l'eau potable et réduire les disparités en matière d'infrastructures d'assainissement et d'eau potable pour satisfaire les besoins des populations.

Le Gouvernement de la République du Mali (GRM) se félicite de l'intérêt que les Partenaires Techniques et Financiers portent à la présente Consultation en y participant massivement.

Reconnaissant que l'accès à l'eau potable et l'accès aux services d'assainissement sont indissociables, le Gouvernement de la République du Mali, s'engage à :

- Définir en rapport avec les partenaires techniques et financiers un cadre cohérent de mise en œuvre du Plan National d'Accès à l'Eau potable (2004-2015) et du Plan d'Actions d'Assainissement y afférent, par la mise en place de l'Agence Malienne de l'Eau Potable et Assainissement en conformité avec la Stratégie Nationale d'AEPA ;
- Redynamiser le Comité de Coordination Interministérielle EAU et ASSAINISSEMENT par l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs en général et en particulier les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y compris les ONG et ;
- Prendre toutes mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre efficiente des deux plans.

Reconnaissant la nécessité de renforcer le suivi, l'évaluation et la gestion durable et intégrée des ressources en eau, le Gouvernement de la République du Mali s'engage en rapport avec les partenaires techniques et financiers à réorganiser le secteur de l'eau par la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire qui consacrera la prise en charge effective de ces missions essentielles par des structures adaptées.

Bamako, le samedi 04 décembre 2004.